

COMMUNE DE FROENINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Sous la présidence de Georges HEIM, Maire

Présents : Mathieu ABEGG, Vivian BAUER, Sandra BESSAGUET, Georges CLAERR, Marie DORI, Michel HARTMANN, Déborah MARTINS, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté :

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Jean-Claude KLEIN à Déborah MARTINS
Franck ROMANN à Georges HEIM
Yves SCHUELLER à Michel HARTMANN

Le conseil municipal désigne Marie DORI, secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Mars 2025
2. - Travaux
- 3.- Finances
- 4.- Urbanisme
- 5.- Divers

Le maire ouvre la séance à 19 heures



POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 25 MARS 2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 Mars 2025 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – TRAVAUX

- Voie cyclable Froeningen-Hochstatt

Le maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de la voie cyclable, confiés à l'entreprise TPS, désormais renommée GCM Sud Alsace Travaux Public.

Il précise que la nature argileuse du terrain nécessite une adaptation de la méthode de construction de la structure. En conséquence, l'entreprise GCM Sud Alsace TP a transmis un devis pour des prestations complémentaires, s'élevant à 23 471,47 € HT.

Par ailleurs, l'aménagement paysager de la voie cyclable sera réalisé à l'aide de la terre actuellement stockée sur le site.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de FROENINGEN du 9 juin 2020, en vertu de laquelle le Maire a délégué pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

L'avenant ne bouleverse pas l'économie des marchés de travaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toutes les démarches pour finaliser l'avenant.

- Piste cyclable Froeningen- Illfurth

Une réunion s'est tenue le 19 mai 2025 à Illfurth concernant le projet de piste cyclable reliant Froeningen à Illfurth.

À cette occasion, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a présenté un programme détaillé de l'opération, accompagné d'une estimation financière s'élevant à 800 000 € HT.

Dans ce cadre, la CEA propose la signature d'une convention entre la Communauté de Communes, la commune d'Illfurth et notre commune. Cette convention prévoit le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la CEA ainsi que la répartition des financements comme suit :

CEA : 80 %

Communauté de Communes : 10 %

Commune d'Illfurth : 5 %

Commune de Froeningen : 5 %



Vu l'exposé de monsieur le maire

Le conseil municipal

Autorise le maire à signer la convention avec la CEA concernant les travaux de la piste cyclable Froeningen -Illfurth.

POINT 3 – FINANCES

- Amortissement

Le maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. La nomenclature budgétaire et comptable M57, impose un amortissement au prorata temporis, dans notre cas, uniquement pour des subventions d'équipement versées, comptabilisées au chapitre 204.

Compte tenu de la situation, le maire propose d'amortir, pour cette année, l'ensemble des subventions versées dans le cadre du regroupement des sapeurs-pompiers à savoir 2225.76 €.

Vu l'exposé de monsieur le maire

Le conseil municipal

Décide d'amortir, pour cette année, l'ensemble des subventions versées dans le cadre du regroupement des sapeurs-pompiers.

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2025.

- Subvention

Le maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle est parvenue en mairie. En effet deux jeunes dont un de la commune participeront au prochain 4L TROPHY.

4L TROPHY est un rallye d'orientation composé d'une caravane de plus de 1200 4L qui s'aventurent jusqu'aux dunes du Sahara. C'est le plus grand rendez-vous des jeunes et des étudiants qui sont invités à soutenir l'action d'Enfants du désert en acheminant des dons matériels (fournitures scolaires et matériel sportif) et en participant financièrement au projet de construction d'écoles.

Grâce au soutien financier des trophistes envers l'association, 28 salles de classe, 4 blocs sanitaires et 1 jardin d'enfants ont pu voir le jour dont une école pour enfants en situation de handicap et chaque année leurs dons matériels permet d'équiper 20 000 enfants de toute la région.

Le conseil municipal,

après avoir délibéré,



décide d'accorder au Team 4 L une subvention de 800€. Cette somme sera prélevée sur l'article « divers », dans le compte réservé aux subventions.

Par le biais de cette subvention le logo de la commune figurera en encart, sur le véhicule et apportera de la visibilité à la commune de Froeningen. De plus une collecte de denrées non périssable pourra être organisée pour soutenir la Team 4L

POINT 4 – URBANISME

➤ DECLARATION DE TRAVAUX

- JMS Stable pour M LORRAIN Simon : panneaux photovoltaïques, 1 route d'Ilfurth
- Concept Energy pour M ETIENNE -Mme ANDRES : panneaux photovoltaïques 18 rue de la Colline
- M BELTZUNG Nathanael : panneaux solaires 15, rue du Panorama
- M DUCRAY, installation d'une piscine, 13 rue des Pâtures

Mathieu ABEGG souhaite savoir si la commune a eu des retours concernant « la police de l'urbanisme ». M le maire signale que les retours sont bons. Les contrôles menés permettent de régulariser des situations mais également de dégager la responsabilité de la commune.

➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- M GRUNENWALD et Mme BRODIER à M et Mme LIGIBELL Terrain rue des Romains
- M et Mme RINNERT à M MATHON et Mme EUCHER maison d'habitation 5, rue des Pâtures

➤ TERRAINS

Terrains DEGUILLE

Le maire informe le conseil municipal d'une demande de modification du PLUI. En effet le 17 juin 2025 Mme DEGUILLE Doris, accompagnée de ses fils et de promoteur et architecte se sont présentés en mairie afin de faire part de leur souhait de vouloir viabiliser une surface de 2,35 hectares au-dessus du lotissement des trois Moulins.

Il leur a été expliqué que ces terrains ne sont pas situés en zone constructible et que le PLUI modifié a été approuvé en 2023. Toutefois Ils souhaitent l'avis du conseil municipal quant à un tel projet futur.

Dans le même secteur, M KLEIN avait effectué il y a quelques mois, une demande de modification de classement sur des parcelles situées en contre-bas. Celle-ci avait été refusée par le commissaire enquêteur.



Comme le terrain est situé en zone agricole et que le nouveau PLUI a été approuvé en 2023, le conseil n'est pas favorable à ce déclassement de parcelles.

Terrains coté mairie

Les maisons Stéphane BERGER sont passées en mairie pour proposer un plan pour la vente des terrains à côté de la mairie. Ils proposent un découpage en quatre parcelles. Ils souhaitent conclure une convention de 17 mois pour leur permettre de vendre ces terrains

Mathieu ABEGG souligne que si uniquement un terrain devait se vendre, la commune créerait une dent creuse au centre et se trouverait bloquée.

Frédéric ZIMMERMANN suggère de ne signer la convention que pour deux terrains situés le long de la propriété KAM, dans un premier temps.

Michel HARTMANN précise que si toutefois quatre acquéreurs devaient se présenter, la commune vendrait l'ensemble des parcelles.

Le maire contactera les maisons Stéphane Berger en précisant que la promesse sera dans un premier temps uniquement pour deux terrains afin de ne pas bloquer la commune.

POINT 5 – DIVERS

- Ecole :

Horaire école : Le conseil municipal doit valider les horaires scolaires pour la prochaine rentrée. Il n'y aura pas de changement., les horaires actuels seront maintenus :
8 h -11 h 15 et 13 h – 15 h 45.

La fête de fin d'année de l'école se tiendra le mardi 1^{er} juillet à partir de 19h.

Michel HARTMANN signale qu'un devis a été demandé pour le remplacement du tableau numérique dans la classe de M ALBA. Deux modèles existant, la société Arobase Informatique nous fournira un devis pour chacun des modèles.

Sonia WERTH informe le conseil municipal que l'effectif pour la rentrée prochaine sera de 40 élèves. M ZIMMERMANN complète en disant qu'un enfant vient encore de s'inscrire. Il y aura donc 41 enfants à la rentrée à l'école.

- Michel HARTMANN informe le conseil municipal que la vaisselle pour les besoins de la commune a été livrée ce jour.
- Mathieu ABEGG souhaite que l'on rende les agents attentifs à la nécessité de signaler les chantiers surtout sur la RD. Il en va de leur sécurité. Le maire précise que cela a été fait.
- Frédéric ZIMMERMANN tient à souligner la propreté de l'entrée du village. Le travail des agents est bien fait. Le maire précise que le nouveau binôme d'agent technique fonctionne très bien. De plus de nouvelles idées sont mises en applications.



- Frédéric ZIMMERMANN tient à préciser que la mise en place du « stop » rue de Galfingue à un impact positif pour la réduction de la vitesse. Michel HARTMANN précise que le marquage des places de stationnements sera réalisé durant l'été quand les emplois jeunes seront présents.
- Michel HARTMANN fait le bilan de la journée citoyenne du 24 mai. Tout s'est bien passé. Les travaux programmés étaient nécessaires. Concernant le potager l'association a pris le terrain à son compte. Il nous faudra simplement encore procéder à l'enfouissement d'une cuve à eau à l'automne.
- Sonia WERTH revient sur la fête de la musique qui s'est tenue le 21 juin. Les personnes présentes ont apprécié l'animation proposée par le groupe de musique. La prochaine manifestation sera la soirée « Food Truck » le 6 septembre 2025.

Intervention de M. Michel HARTMANN :

Michel HARTMANN souhaite revenir sur le tract diffusé par l'USB quelques jours avant la manifestation coorganisée avec la commune. Il exprime son étonnement face à cette initiative, laissant entendre qu'elle visait peut-être à faire pression sur la commune pour qu'elle renonce à l'événement. Il rappelle que tel n'a jamais été le cas : la commune a tenu ses engagements.

Il condamne fermement, en son nom propre ainsi qu'au nom de la grande majorité des membres actifs de l'association, tant la méthode employée que le contenu du tract. Il précise que, membre de l'USB, il n'a pas été informé de la publication de ce document, et qu'il ne l'aurait en aucun cas validé s'il en avait eu connaissance.

Il déplore les nombreuses approximations, contre-vérités et raccourcis contenus dans ce texte, qu'il attribue à une vision personnelle, étriquée et subversive de la secrétaire de l'association, validée par un vice-président convalescent et un président désorienté. Il estime que le fait de signer ce document au nom de l'association, plutôt qu'en nom propre, en dit long sur leur conception du fonctionnement associatif.

Pour conclure, Michel HARTMANN remercie l'ensemble du conseil municipal pour sa solidarité et son unité autour de Monsieur le Maire et de son épouse face à cette situation.

Il quitte ensuite la séance.

Remerciements du Maire :

Le Maire remercie les conseillers municipaux ainsi que plusieurs administrés pour leur soutien à la suite de la diffusion de ce tract.

Demande du Conseil Municipal :

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que le président de l'USB présente publiquement ses excuses au regard des propos tenus à l'encontre de la commune et de ses représentants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 45 mn.

